

	REPUBLIQUE FRANCAISE				
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE				
SEANCE DU 29 JUIN 2023 à 18 HEURES					
Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges					
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	41	4	4	23 juin 2023	23 juin 2023

Présents : Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Marie VOLLOT, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bruno FOUCHET, Alain MAZE, Stéphane GARCIA, Corinne LEFEBVRE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Fabrice ARCHAMBAULT, Constance BONDUJELLE, Céline MADROLLES, Catherine MENGUY, Nadia NEZLIOUI, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean Pierre PIERRON, Sakina ROBINSON, Régis MAUTRE, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Martial REBEYROL, Ludwig SPETER-LEJEUNE, Elisabeth POL, Valérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Mélanie CELEGATO, Pierre GUILLET, Béatrice FOURNIER, Nicole HUBERT, Eric LE PAVOUX, Didier PRUDENT, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

Excusés : Denis POYET, Marcella MICHEL, Alexia FRANQUES, Nadine MOREAU

Absents : Evelyne SEGUIN, Urbain NTARUNDENGA, Thibaut RENAUD, Philippe DEBROYE

Pouvoirs :

Yann GALUT donne pouvoir à Jean-Louis SALAK
 Marie-Christine BAUDOIN donne pouvoir à Didier PRUDENT
 Bernadette GOIN-DEMAY donne pouvoir à Bernard DUPERAT
 Christine CHEZE-DHO donne pouvoir à Mme la Présidente
 Olivier CABRERA donne pouvoir à Sakina ROBINSON
 Pierre-Henri JEANNIN donne pouvoir à Marc STOQUERT
 Magali BESSARD donne pouvoir à Frédérique SOULAT
 Yannick BEDIN donne pouvoir à Corinne TRUSSARDI
 Hugo LEFELLE donne pouvoir à Constance BONDUJELLE
 Renaud METTRE donne pouvoir à Céline MADROLLES
 Alex CHARPENTIER donne pouvoir à Catherine PALLOT
 Mustapha MOUSALLI donne pouvoir à Nadia NEZLIOUI
 France LABRO donne pouvoir à Catherine MENGUY
 Joël ALLAIN donne pouvoir à Régis MAUTRE
 Philippe MOUSNY donne pouvoir à Martial REBEYROL
 Philippe MERCIER donne pouvoir à Ludwig SPETER-LEJEUNE
 Justine SINGEOT donne pouvoir à Elisabeth POL
 Christian JOLY donne pouvoir à Nicole HUBERT
 Gaëlle FLEURIER-LEFORT donne pouvoir à Eric LE PAVOUX
 Franck BRETEAU donne pouvoir à Gérard SANTOSUOSSO
 Christine DAGAUD donne pouvoir à Jean-Marie VOLLOT

M. Marc STOQUERT est désigné secrétaire de séance.

Domaine : 2.2.2 Permis de construire

- 58 -

Avis sur autorisation environnementale centrale photovoltaïque de Mehun-sur-Yèvre

Présidente de séance : Mme Irène FELIX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L 122-1 et R 122-7 ;

Vu la demande de permis de construire déposée par la société Urba 436 en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque sur un site de 6,9 hectares pour une puissance de 7,3 Mwc (mégawatt crette) au lieu dit les Terres de la Marie à Mehun-sur-Yèvre ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Biodiversité, Trames verte et noire, Mobilité et Voirie, Plan Vélo du 7 juin 2023 ;

Considérant que le projet s'inscrit dans la continuité d'un secteur d'activité économique identifié au Plan Local d'Urbanisme (zone Ue) et qu'il va conduire à une consommation mesurée de terres agricoles arables ;

Considérant que le site comporte une diversité d'habitat favorable aux chiroptères ;

Considérant que la présence de haies bocagères à fonctionnalité importante à proximité immédiate du site ;

Considérant que l'agglomération, au travers sa politique de mise en œuvre des trames vertes, entend favoriser le développement de la biodiversité.

M. Jean-Louis SALAK rapporteur entendu, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- de donner un avis favorable au projet sous réserve de la prise en compte des recommandations suivantes :
 - Créer une haie sur l'ensemble du pourtour de la parcelle du projet (haie multi-strates avec quelques arbres de haute tige et multi-espèces, d'une largeur minimale de 3m) ainsi que le long de la voie intérieure (au moins haie arbustive et multi-espèces) ;
 - Prévoir les passages à petites faunes dans la clôture (devront faire a minima 10cmx10cm) ;
 - Créer un gîte à chauve-souris qui devra être intégré dans le cadre de l'aménagement du local de maintenance ;
 - Traiter les façades des bâtiments techniques et du local de maintenance afin d'améliorer leur insertion.

Le Secrétaire de séance



Marc STOQUERT
Membre du Bureau

**Pour la Présidente et par délégation
Le Vice-Président**



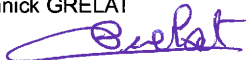
Denis POYET

Acte rendu exécutoire après

Dépôt électronique de la Préfecture le 11 JUL. 2023

Diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération le 12 JUL. 2023

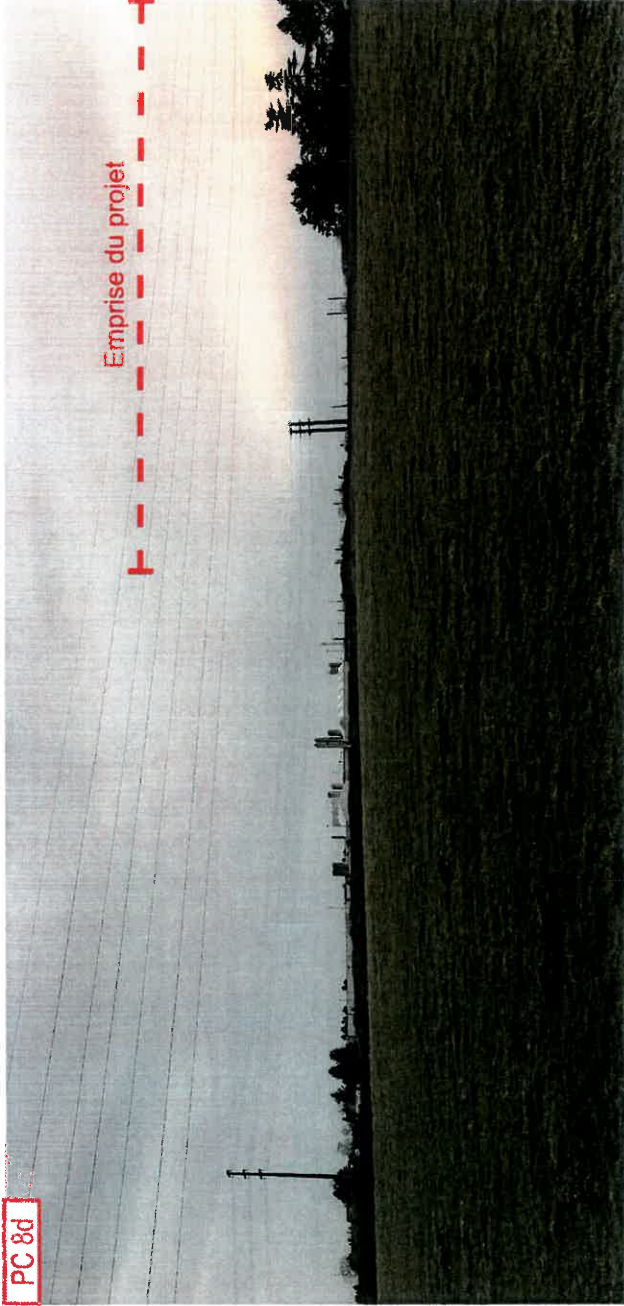
Pour la Présidente et par délégation
La Responsable du Service des Assemblées
Annick GRELAT



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ou de sa notification.

PC8 - PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

PC 8d



PC 8e



PLAN DE REPÉRAGE DES VUES

Vu pour être annexé à la délibération n° 58
du Conseil Communautaire en date

29 JUN 2023

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président,

Denis POYET



SAINT-GERMAIN-ZEBR
100, rue de la République
43000 SAINT-GERMAIN-ZEBR
Tel : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 82
Email : agence.yvon@stz.fr

